Bassin d'Arcachon

PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion Séance du 1^{er} octobre 2021

Délibération PNMBA_del_cdg_2021_32

Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 1er juillet 2021

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2021-162 du 29 septembre 2021 modifiant la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon de 2017 approuvé le 27 septembre 2017.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1	:
	-

\boxtimes	Avis favorable
	Avis défavorable

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité le compterendu de la séance du Conseil de gestion du 1^{er} juillet 2021, après intégration d'une demande de modification formulée par Thierry LAFON.

Article 2:

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion

François DELUGA